



PROJET « EDUC-ACTEURS » 2019-2020

Le démarrage est prévu le 1er novembre 2019
Projet à retourner **IMPERATIVEMENT**
avant le 1^{er} avril 2020
à la Ligue de Football des Hauts de France

Vous trouverez dans ce dossier :

- La fiche d'identité du club à compléter (P.2)
- La fiche projet « EDUC-ACTEURS » à compléter (P.3)
- Le règlement et une notice pour la transmission des dossiers (P.4)

PRESENTATION DU PROJET

ET THEMES PROPOSES

- La promotion de la santé par la pratique sportive
- L'engagement, l'insertion des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport
- La solidarité, notamment entre les générations, autour des valeurs du sport
- Le lien entre le sport et la culture
- La promotion du développement durable, environnement au manifestations sportives
- Le club = un lieu de vie

Vous souhaitez valoriser une action originale mise en œuvre par le ou les éducateurs ou éducatrices de votre club, pour une ou plusieurs équipes ?

Alors présentez votre projet en complétant ce document !

FICHE D'IDENTITE DU CLUB

Nom du club

District : Numéro d'affiliation du club :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

Nombre d'adhérents licenciés de l'association :

Dont Hommes Femmes

Dont – de 18 ans Hommes Femmes

Nombre d'équipes dans le club :

Vétérans : U15 F:

Seniors: U13:

Seniors F: U13 F:

U19: Football animation:

U19 F: Football animation F:

U17: Futsal :

U15 : Football Entreprise :

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent projet « EDUC-ACTEURS »

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Catégories et niveaux de(s) l'équipe(s) concernée(s) :

PRESENTATION DE L'ACTION

Présentation de l'action :

Veillez barrer les mentions inutiles.

Promotion de la santé par la pratique sportive

L'engagement, l'insertion des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport

La solidarité, notamment entre les générations, autour des valeurs du sport

Le lien entre le sport et la culture

La promotion du développement durable, environnement au sein des manifestations sportives

Le club = un lieu de vie

- **Intitulé de l'action :**

- **Objectifs de l'action :**

- **Description de l'action :**

- **Public bénéficiaire (caractéristiques sociales (ZEP), nombre, etc.) ?**

- **Moyens humains et matériels mis en œuvre :**

- **Date de mise en œuvre prévue (début) et durée prévue (nombre de mois ou d'années) :**

- **Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :**

- **Budget Prévisionnel du projet :**

- **Informations complémentaires éventuelles :**

REGLEMENT

Article 1 : L'appel à projets est ouvert aux clubs de football des Districts et de la Ligue de Football des Hauts-de-France.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Le dossier est constitué du présent document auquel pourront être joints tous autres supports explicatifs comme diaporama, film etc. **Ils doivent toutefois respecter les critères de la page 3.**

Article 4 : Les dossiers « EDUC-ACTEURS » seront transmis ou déposés au siège de la Ligue de Football des Hauts-de-France pour le **1^{er} avril 2020 dernier délai. Sans le respect des critères page 3 ou étant hors délai, les dossiers seront refusés.**

Article 5 : Le jury de la **Commission Régionale Comportements, Éducation, Prévention, se réunira courant avril 2020 pour sélectionner les meilleurs projets. Les éducateurs sélectionnés seront convoqués ultérieurement, afin de venir soutenir leur projet devant le jury.**

Article 6 : Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : **Récompenses Les meilleurs projets se verront ainsi récompensés par la Ligue de Football des Hauts-de-France, ils recevront pour leurs clubs, une dotation matérielle en fonction des besoins exprimés. Le 1^{er} 1000 €, le 2^{ème} 800 €, le 3^{ème} 700 € et les autres à hauteur de 500 €.**

Article 8 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable, si cette opération, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être en totalité ou partie modifiée ou annulée.

Article 9 : Pour clore cette opération, une remise de récompenses sera organisée par la Ligue pour mettre à l'honneur tous ces « EDUC-ACTEURS ». **Les clubs absents lors de cette manifestation, ne pourront, en aucun cas prétendre à recevoir la dotation qui leur était dévolue.**

PROCEDURE DE RETOUR

Le dossier complet est à retourner par courrier avant le **1^{er} AVRIL 2020 DELAI DE RIGUEUR.**

Au siège de la Ligue de Football des Hauts-de-France, à l'attention de Madame Laetitia Lavoisier
47 avenue du Pont de Bois, CS 20363
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Ou par courriel : llavoisier@lfhf.fff.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Jean-Yves TAS au
06.42.44.63.86 jean-yves.tas@wanadoo.fr